



La CDC et 123Venture injectent 7,5 M€ dans Axègaz

Poussé par une réglementation internationale et européenne de plus en plus favorable à l'usage du gaz naturel liquéfié et du biogaz pour le transport sur moyennes et longues distances, Axègaz voit son avenir en grand. Le fournisseur d'énergie alternative est donc retourné à la table des négociations pour un nouveau tour de table, d'une envergure de 7,5 M€ - le précédent ayant été orchestré à l'été 2015 pour 3,7 M€. L'un de ses investisseurs historiques, 123 Venture, réinjecte 2,5 M€. Il complète ainsi l'apport de la CDC, qui signe son entrée au capital en échange d'un investissement de 5 M€. Axègaz s'estime désormais suffisamment armé pour mener à terme ses nouveaux projets d'infrastructures. Plus précisément, il se consacrera à l'édification de nouvelles stations-services de gaz naturel liquéfié et de biogaz – un projet pour lequel il avait déjà perçu 27,8 M€ de financements auprès de la commission européenne, dans le cadre du programme du programme « Connecting Europe Facility for transport ». Axègaz prévoit d'être à la tête d'une quarantaine de stations (dont 15 en France), avant la fin de 2018. La première avait inaugurée dans l'Isère en 2014, à la suite d'une association avec le transporteur Perrenot.

CDC : Gautier Chatelus, Guillaume Pluntz, Amandine Daviet-Deniaud, Mathilde Bonnet • 123Venture : Eric Philippon, David Dellery • Conseils investisseurs : due diligence juridique : De Pardieu Brocas Maffei (Grégoire Balland, Yann Fouquet-Michel) ; juridique : Gramond & Associés (Corinne Cousseau)